

land des États-Unis? Je me demande si même cette décision fut sage.

• (1630)

M. Woolliams: Il s'agissait d'une improvisation.

M. Horner: C'est vrai. Le gouvernement a forcé les intéressés à prendre cette décision. Il n'avait pas de projet de loi au *Feuilleton* pour empêcher cette vente. Un Albertain pourrait alléguer que l'Ashland des États-Unis aurait pu consentir de meilleur gré à réinvestir ses profits en Alberta que la Consumers Gas de Toronto, qui finit par acheter. Parfois, nous de l'Ouest doutons que l'est du Canada se donne la peine de réinvestir ses profits dans l'Ouest. Je ne prétends pas que la Consumers Gas va se comporter comme une véritable entreprise de l'Est; j'espère que non, mais nous verrons bien.

Dans un article de la *Gazette* de Montréal, M. John Meyer, commentateur financier, écrivait:

Bien sûr, cela va bien au-delà de l'objectif restreint qui est d'assurer la sauvegarde des avoirs canadiens. C'est de loin la pénétration la plus profonde du gouvernement actuel dans le secteur privé.

L'hon. M. Pepin: Certains de vos économistes ont dit la même chose.

M. Horner: Je le reconnais. Notre parti n'étant pas au pouvoir nous pouvons nous permettre des opinions divergentes. Lorsqu'on fait partie du cabinet, l'apparence de la responsabilité s'impose. Au cours du débat hier, les députés libéraux de l'arrière-ban ont exprimé des opinions variées.

J'aimerais recommander à la Chambre que le comité, au moment où il étudiera le bill, convoque des témoins de toutes les régions du pays car les opinions y sont fort variées. Nous sommes un État fédéral comprenant dix provinces et quatre ou cinq régions et il nous faudrait apprendre de toutes ces régions comment le bill peut influencer sur leur développement.

L'hon. M. Pepin: Parlez-vous de l'emprise étrangère ou de l'application du bill?

M. Horner: Le comité de surveillance devrait rendre ses conclusions publiques en ce qui concerne le principe du bill et son application. Je ne veux pas dire qu'il devrait divulguer les noms des entreprises particulières, mais il devrait rendre public le fond du contenu des avis fournis au ministre afin de nous permettre de porter un jugement sur l'action du gouvernement. A l'étape du comité, je souhaiterais que des représentants d'entreprises nous disent ce qu'ils pensent de cet aspect du problème. J'irais même jusqu'à dire que le comité devrait se déplacer d'un bout à l'autre du pays pour entendre les témoins. A mon avis, le bill à l'étude représente jusqu'ici la pénétration la plus profonde par le gouvernement dans les affaires du secteur privé. Nous nous vantons que notre pays est un pays de libre entreprise et nous devrions faire ce premier pas. Qui sait? Ce ne sera peut-être pas le dernier.

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au député si nous allons organiser un circuit pour demander aux gens de s'étendre sur le principe des investissements étrangers au Canada? Nous en parlons maintenant depuis près d'un siècle, et il est à supposer qu'on continuera d'en parler pendant encore quelques années. Le député me dirait-il le genre de question qu'à son avis, on doit soulever au comité? J'estime qu'elles devraient

[M. Horner.]

être du genre qu'il a mentionné, portant sur les critères d'évaluation, la publication des décisions, et ainsi de suite.

M. Horner: Je suis parfaitement d'accord. Ce sont là les questions et les préoccupations du monde des affaires. Je crois que le gouvernement lui doit d'expliquer équitablement et clairement l'objectif de cette mesure législative afin que ce secteur puisse se sentir stable, et par conséquent se lancer dans l'expansion. C'est notre seul moyen de fournir des emplois aux millions de Canadiens, encore adolescents, qui d'ici un ou deux ans se joindront à la population active.

M. Woolliams: On devrait aussi prendre l'avis des syndicats.

M. Horner: J'aimerais recevoir du ministre l'assurance que le comité entendra des témoins sur cette question. Est-ce compris? Si le ministre convient que des témoins devraient comparaître devant le comité pour discuter de l'application du bill, j'espère qu'ils pourront aussi nous parler de certaines de leurs autres craintes. Il serait assez difficile aux hommes d'affaires de borner leurs exposés à la seule application de la loi.

L'hon. M. Pepin: Un comité où l'on étudierait le régime fiscal et les effets des investissements étrangers—où l'on étudierait la qualité de la gestion au Canada? Je prétends que si le comité doit reprendre l'étude de l'emprise étrangère, nous n'aurons pas fini dans deux ans d'ici.

M. Woolliams: Cela vaudrait mieux que de tout perdre.

M. Horner: Je sais gré au ministre de s'intéresser à mes remarques et j'ai aimé cette discussion.

Dans un article paru récemment dans le *Citizen* d'Ottawa, Harold Greer déclarait:

Une des sombres énigmes du bill sur l'examen des prises de contrôle par des étrangers c'est que le gouvernement fédéral, après avoir si longtemps mijoté le problème des investissements étrangers au Canada, présente une mesure probablement anticonstitutionnelle.

Cette question n'a pas été approfondie mais il est certain que les gouvernements provinciaux qui cherchent des investissements étrangers sont allés s'enquérir à ce sujet un peu partout dans le monde. La Colombie-Britannique est allée au Japon encourager les investissements étrangers comme l'a fait même le gouvernement néodémocrate du Manitoba, je crois. Tout le monde sait que le gouvernement de Terre-Neuve a parcouru le monde en quête d'investissements. Les provinces contesteront peut-être à un moment donné la constitutionnalité de cette mesure. D'après certains, elle ne va pas assez loin. Voilà donc une autre bonne raison de la renvoyer au comité afin qu'elle y soit étudiée à fond. Voici la suite de l'article:

Une loi concernant les prises de contrôle étrangères doit s'appuyer sur des principes constitutionnels solides, alors que ce bill ne demande qu'à être contesté devant les tribunaux . . .

La constitutionnalité du projet de loi n'est pas une vaine question, puisque tous les gouvernements provinciaux et les entreprises canadiennes qui se sentiront lésés pourront la contester sur le plan constitutionnel.

Il faut se demander si la mesure profitera à toutes les régions du pays. Dans un autre article, publié dans le *Citizen* d'Ottawa, Peter Calamai écrit:

M. O. M. Solandt, président du Conseil des sciences, a déclaré aujourd'hui que les projets de loi sur la concurrence et la propriété étrangère risquaient de faire augmenter le nombre des assistés sociaux au pays.